

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE**
Représentée par son président, Monsieur Nicolas DESCHAUX
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **20 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (20 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 748 471 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.


Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 2 DEC. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DU
SPORT AUTOMOBILE



P/ LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 1.12.2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ ..2101276927

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Écoles Françaises de Karting	78 500 €	50 000 €	50 000 €	28 500 €
Action 1				
Structuration fédérale	78 500 €	50 000 €	50 000 €	28 500 €
Rallies Jeunes	320 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	320 000 €	170 000 €	170 000 €	150 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	794 000 €	249 500 €	119 500 €	674 500 €
Action 1				
Structuration fédérale	324 000 €	99 500 €	99 500 €	224 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	470 000 €	150 000 €	20 000 €	450 000 €
Soutien aux sportifs	620 000 €	145 544 €	137 000 €	483 000 €
Action 2				
Aides personnalisées (AP)	620 000 €	145 544 €	137 000 €	483 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	120 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	480 000 €	95 544 €	87 000 €	393 000 €
Action 2				
Indemnités de sujétions des CTS (CTS)	10 471 €	10 471 €	10 471 €	0 €
Suivi de la santé des pilotes	10 471 €	10 471 €	10 471 €	0 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	42 000 €	24 000 €	24 000 €	18 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	25 000 €	12 500 €	12 500 €	12 500 €
Professionnalisation de l'activité	17 000 €	11 500 €	11 500 €	5 500 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	330 000 €	109 000 €	109 000 €	221 000 €
Formation des officiels	330 000 €	109 000 €	109 000 €	221 000 €
Action 4				
Formations fédérales	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Sécurité RallyeImpact des nouvelles RTS	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Action 4				
Formations fédérales	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Coupe de France Karting Féminin (le MS ne finance pas l'animation nationale : cf guide méthodo p7)	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Auto Sport Academy	4 000 000 €	123 554 €	123 500 €	3 876 500 €
Action 2				
Parcours de l'excellence sportive (PES)	4 000 000 €	123 554 €	123 500 €	3 876 500 €
TOTAL	6 239 971 €	907 069 €	768 471 €	5 471 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

20 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

748 471 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

10 471 €

738 000 €



Relevé d'identité bancaire

Code Banque 30056	Code Guichet 00123	Numéro de Compte 01230011213	Clé RIB 89	Cadre réservé au destinataire du relevé
IBAN (Identifiant International) FR76 3005 6001 2301 2300 1121 389			Code BIC CCFRFRPP	
Domiciliation HSBC PARIS TROCADERO FED FSE DU SPORT AUTOMOBILE				

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.